

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS.
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8
Poste :
Un an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGRE et BULLIER,
Place de la Bourse, 83 ;
A EWIG,
Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Août 1877.

DISCOURS DE M. POUYER-QUERTIER.

Voici le texte du discours prononcé à Evreux par M. Pouyer-Quertier :

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous présenter le conseil général de l'Eure, qui est heureux de venir vous adresser ses félicitations et vous rendre ses hommages dans la ville d'Evreux. C'est un grand bonheur pour le département que vous ayez choisi son chef-lieu comme première étape de votre voyage en Normandie. Vous êtes ici au milieu de populations sages et laborieuses qui ne demandent et ne veulent que la sécurité de l'avenir. Elles ont confiance en vous, monsieur le Maréchal, pour leur assurer. Par suite des dissentiments qui s'élevaient entre les pouvoirs publics, il ne vous restait qu'une solution, vous l'avez loyalement acceptée.

Vous avez fait appel au pays. Son devoir est de vous suivre, car vous êtes resté le défenseur des plus saintes institutions humaines : la propriété, la famille et la religion. Le conseil général de l'Eure s'associe à vos efforts, il aime la liberté comme vous, mais la liberté du bien ; il repousse la liberté du mal. N'avons-nous pas fait depuis un siècle assez d'essais, assez d'expériences de ces théories pernicieuses de ces utopies dangereuses qui ont toujours à leur suite, — notre histoire ne nous l'apprend que trop, — entraîné des ruines, provoqué des désastres et jeté notre malheureuse patrie dans d'épouvantables cataclysmes ?

Mais aujourd'hui, Maréchal, vous vous adressez au bon sens, aux intérêts du pays. Il répondra à votre confiance.

Nous n'ignorons pas que nos adversaires attribuent au 16 mai l'état de marasme et de crise où se trouvent certaine partie de notre production et de notre commerce.

Disons tout de suite que les produits agricoles s'écoulent en général dans de très-bonnes conditions ; l'agriculture ne se plaint donc pas.

Si nous jetons les yeux sur les contrées qui nous avoisinent, nous les trouvons dans une situation plus précaire et plus fautive au point de vue commercial et industriel.

Voilà l'Allemagne, examinez la situation de l'Angleterre ; toutes leurs industries souffrent et se trouvent dans des conditions ruineuses, désastreuses. Et cependant ces Etats n'ont pas eu de 16 mai. Chaque jour, les journaux anglais nous font connaître de nouveaux chômages, de nouvelles réductions de salaires, de nouvelles fermetures d'ateliers, et cependant, en France, rien de semblable n'a lieu.

Si nous n'avons plus cette prospérité que le ralentissement du travail a amoindrie, nous ne voyons pas nos usines se fermer, nos manufactures réduire les salaires de nos ouvriers ; non, rien de cela n'existe. Mais, monsieur le Maréchal, si nous échappons aujourd'hui encore à ces désastres, nous ne devons qu'aux droits compensateurs qui défendent encore notre industrie, quoique imparfaitement, contre l'invasion du marché national par les produits étrangers. Déjà les importations des produits étrangers manufacturés sont énormes ! Qu'arrive-

rait-il donc si les barrières qui les retiennent étaient encore plus abaissées ?

Les quantités de produits textiles importées depuis dix-huit mois sont de plus de 200 millions de francs. C'est déjà 120 à 130 millions de salaires enlevés à nos ouvriers.

Vous, monsieur le Maréchal, qui en êtes le protecteur, comme chef de l'Etat, nous vous demandons qu'aucune convention internationale, aucun traité nouveau ne soient entamés ou conclus avant une nouvelle enquête.

Le conseil supérieur du commerce, la commission consultative près des négociateurs nommés par vous, sont opposés à toute modification aux tarifs des textiles stipulés dans les traités de 1860. Nous vous réclamons instamment le maintien de ces tarifs, d'accord avec tous les intérêts engagés dans ces graves questions.

Toutes nos chambres de commerce de Normandie demandent cette enquête, nous vous la demandons en leur nom et au nom des intérêts de toutes nos populations de l'Eure.

En traversant ce beau département, vous y trouverez, monsieur le Maréchal, les champs les mieux cultivés, les terres les plus fertiles. Nos cultivateurs de l'Eure sont à la tête du progrès ; partout, vous rencontrerez dans nos fermes les méthodes les plus perfectionnées, les machines les plus avancées ; partout, dans nos campagnes, vous verrez fonctionner la faucheuse mécanique, la moissonneuse, la faneuse, la rateuse, etc., que sais-je ? toutes les machines que la science a mises aux mains de l'agriculture la plus progressive. C'est par le travail, la persévérance, l'intelligence, que nos agriculteurs ont développé la production, la richesse du sol ; c'est ce qui fait notre prospérité et notre fortune.

Aussi, monsieur le Maréchal, les résultats obtenus par chacun ont fait le bien-être et la prospérité de la communauté et ont permis au conseil général de demander au département des sacrifices que seuls peuvent faire les départements à la tête du vrai progrès. C'est ainsi que tout notre réseau départemental a été rapidement terminé ; qu'il ne reste plus un mètre de nos chemins de grande communication à construire ; que le conseil général, enfin, pousse à l'achèvement de tous nos chemins ruraux.

Cette tâche remplie, grâce à l'esprit éclairé qui anime tous ses membres, le conseil général a pu entreprendre la construction de nos chemins de fer d'intérêt local. Nous avons aujourd'hui environ 250 kilomètres en exploitation dans le département. Ils ont été construits dans des conditions qui leur permettent de rémunérer largement le capital engagé. Mais, malheureusement, des entrepreneurs aventureux sont venus s'emparer de leur exploitation, malgré nos résistances, et, aujourd'hui qu'ils ont disparu, le service de ces chemins de fer ne peut être réglé conformément aux intérêts qu'ils sont appelés à desservir.

Ce n'est point ici le lieu, monsieur le Maréchal, de rechercher la meilleure solution à donner à la question des lignes d'intérêt local ; mais ce que nous demandons, au nom du département, c'est une solution prompte qui garantisse un service irréprochable de nos petites lignes, dans l'intérêt de nos concitoyens ; ce que nous désirons, c'est que les rapports entre les petites et les grandes Compagnies soient régularisés, de manière que le temps et l'argent de nos populations soient ménagés. Ce que nous voulons en-

core, c'est la ligne indépendante de Rouen à Orléans, qui peut fournir un trafic considérable, vivre par elle-même et donner un nouvel essor au commerce et à l'industrie du département.

Nous insistons, monsieur le Maréchal, pour qu'une solution prompte et heureuse intervienne entre les grandes, les petites Compagnies et l'Etat ; qu'elle ménage surtout tous les intérêts.

Nous confions ces différentes questions, monsieur le Maréchal, à toute votre sollicitude. Votre présence au pouvoir garantit les intérêts conservateurs. Vous y avez fait appel ; leur réponse ne saurait être douteuse ; ils vous suivront dans votre lutte contre les doctrines subversives et les passions révolutionnaires.

Le conseil général de l'Eure, qui s'honore de compter à la présidence du conseil des ministres un de ses membres les plus distingués, sera heureux de s'associer aux efforts que vous tentez pour faire triompher les vrais principes sur lesquels reposent la sécurité, l'avenir et la grandeur de la patrie.

LE BANQUET DE LILLE.

Sous ce titre, nous lisons dans la *Défense* :

On a toléré à Lille un banquet qui a réuni 163 ennemis du Maréchal, dont les propos séditieux seront colportés par toute la France.

Là, on a pu librement insulter après boire le gouvernement du Maréchal, au grand dommage des intérêts véritables du pays.

Il paraît que cette tolérance est une nécessité qu'il faut subir, et que la liberté de l'insulte aux pouvoirs légaux est une de ces libertés imprescriptibles contre lesquelles les lois sont muettes.

Profitions donc de la publicité donnée au conciliabule factieux de Lille pour indiquer aux conservateurs quel péril menace le gouvernement du Maréchal si par leur vote, par leur propagande, par leur énergie, ils ne viennent pas à son secours.

M. Gambetta, qui n'a pas trouvé un seul mot à répondre aux accusations de M. Ordinaire ; M. Gambetta, qui se tait quand on lui jette à la face tous ses mensonges, toutes ses habiletés financières et politiques et toutes ses trahisons ; M. Gambetta, qui croit qu'en se taisant il fait oublier, a prononcé une longue diatribe contre le Maréchal.

L'homme de confiance de M. Philippart et de la démocratie a exercé sa faconde intempérante contre ceux qui ont voulu délivrer la France de ses tripotages et de sa politique.

Il a cru que l'audace impunie de ses invectives lui rendrait cette popularité que la brochure de M. Ordinaire aurait ébranlée si le parti de M. Gambetta connaissait les scrupules de la délicatesse.

C'est la tactique familière au chef de la démagogie. Après qu'on a découvert quelque une de ses trahisons ou de ses faiblesses, il monte à la tribune ; s'il n'a pas de tribune, sur un balcon ; si le balcon lui est interdit, au milieu des fumées du vin, il se lève, et, à force d'injures et d'insultes contre ce qui est respectable, il regagne la popularité radicalement. Plus il crie et plus sa voix est rauque, plus il obtient de succès. Tout est oublié ; il redevient le grand homme de la démagogie. La Révolution le trouve à son image et salue en lui son enfant préféré.

Etalons donc quelques-unes des paroles encore impunies du discours de Lille.

M. Gambetta a dit que l'accusation de radicalisme portée par M. de Fourtou contre la Chambre et contre lui était « une ambiguïté, un mensonge ». M. Gambetta n'est donc pas radical, et le programme de Belleville ne tient plus ? Expliquez-vous.

Il a dit que le Maréchal voulait « la désorganisation flagrante, patente à contre-sens, la pire des perturbations sociales ».

Il a avoué que les juristes avaient constitué une sorte de contre-magistrature, en disant qu'ils s'étaient faits de leur propre autorité, à côté et contre la magistrature régulière, les préteurs de ce que M. Gambetta appelle les libertés publiques. En réalité, ce sont les préteurs de la contre-légalité !

M. Gambetta dictateur veut avoir ses préteurs. C'est toute une république qu'il organise contre celle du Maréchal !

M. Gambetta a ensuite adressé à l'armée des flatteries qui n'effaceront pas les souvenirs du dictateur incapable de 1870 et 1871, dont les ordres absurdes nous ont coûté tant d'armées, tant de sang et tant d'argent, et dont la politique à outrance a sacrifié des provinces françaises ! Voilà celui qui flatte l'armée !

Ce même homme a prétendu qu'il réussirait à si bien amener la bourgeoisie et « ses nouvelles couches sociales » contre le Maréchal, qu'au lieu de 363 ennemis il lui en enverrait plus de 400 ! Il a dit que les provinces de l'Ouest et du Nord étaient des provinces « inertes », si elles ne subissaient son influence, mais qu'elles seraient bien obligées « de protester énergiquement à leur tour contre le 16 Mai », c'est-à-dire contre le Maréchal.

Il a terminé en déclarant qu'il saurait forcer le Maréchal « à se soumettre ou à se démettre ».

C'est la harangue d'un factieux.

Qu'est-ce donc que cet homme et quel pouvoir a-t-il usurpé dans le contre-gouvernement ? Qu'est-ce que ce personnage sacré qui peut publiquement accuser nos ministres et le Maréchal et qui, parce qu'il sait user de certains détours de langage inconnus à M. Bonnet-Duverdier, peut dire ou laisser entendre, avec une pleine tranquillité, les mêmes choses ?

La réunion de Lille est plus dangereuse que celle de Saint-Denis.

Aux déclarations du Maréchal, M. Gambetta oppose les siennes.

Il fait sa tournée en province en même temps que le chef de l'Etat. Tandis que le Maréchal excite les citoyens à la concorde, l'autre souffle la rébellion.

Est-ce là le spectacle que nous promettrait le 16 Mai ?

Est-ce l'ordre qu'on a prétendu rétablir ?

Les conservateurs ne doivent compter que sur eux-mêmes pour sauver le Maréchal ouvertement menacé, et pour en finir avec le radicalisme.

HENRY DES HOUX

Chronique générale.

Partout, sur son passage, à Caen, le chef de l'Etat a été accueilli avec les témoignages d'une très-vive sympathie. Les cris de : Vive le Maréchal ! n'ont pas cessé de retentir. Le maire de Caen, M. Bertauld, l'a accompagné dans toutes ses visites. La tenue de la population a été excellente. Le conseil municipal de la ville avait voté un crédit illimité pour cette réception.

Les journaux à la dévotion des 363 célèbres à l'envi le discours que Gambetta, — qui se voit déjà président de la République, — vient de prononcer à Lille.

Le *Soleil*, parlant de ce discours, trouve avec raison que Gambetta aurait mieux fait de répondre à la brochure de M. Ordinaire que d'attaquer le 16 mai. Il termine son article en disant que le Maréchal sait parler, non la langue des partis, mais la langue de la raison et du patriotisme. Ses sages et loyales paroles auront plus d'écho dans le cœur du pays que les déclarations ampoulées et mensongères du sire de Gambetta.

M. Gambetta, pendant sa harangue de deux heures, n'a en effet pas trouvé un mot pour répondre aux accusations du citoyen Ordinaire, et pour expliquer au pays avec quels moyens légitimes le chef des gauches était devenu millionnaire. Parler vaguement d'*injures*, d'*outrage*, de *calomnie contre des adversaires politiques*... ce n'est pas là une réponse suffisante.

M. Ernest Duvergier de Hauranne, ex-député du Cher, est mort jeudi à Berneville, des suites d'une insolation. Capitaine de mobiles pendant la guerre, blessé à Beaunela-Rolande, c'était un des rares républicains qui firent vaillamment leur devoir.

M. Duvergier de Hauranne siégeait au centre gauche dans la dernière Assemblée. Il n'était âgé que de trente-quatre ans.

Les massacres dont les Turcs se rendent coupables en Bulgarie ont eu leur contre-coup à Marseille; voici comment :

L'autre jour, un des navires de la compagnie Fraissinet, affectés au service du Levant, amenait à Marseille un jeune Bulgare d'une douzaine d'années. Cet enfant, qui a eu la douleur de voir massacrer son père et sa mère par les bachi-bouzouks, avait été pris et conduit à bord d'un vaisseau turc se dirigeant sur Constantinople. Dans les parages de Salonique, l'enfant voyant passer un navire portant le pavillon français, eut la force de rompre ses liens et de sauter sur le vapeur à destination de Marseille.

Arrivé dans cette ville, le petit Bulgare se rendit au consulat russe, qui eut l'idée de l'envoyer chez l'archiprêtre de l'église grecque orthodoxe, M. Thémistocle Pantelidès. Le papas accueillit avec bonté le jeune réfugié et l'admit naturellement au sein de sa famille.

Le jeune Bulgare, qui paraît appartenir à une excellente famille, a reçu dans son pays un commencement d'instruction; il écrit et parle le grec avec assez de facilité.

On ne saurait trop louer le zèle charitable de toutes les personnes qui ont bien voulu secourir cette intéressante victime de la guerre turco-russe.

On lit dans le *Mémorial de la Loire* du 17 août :

Un orage terrible, poussé par un vent de nord-ouest, a éclaté entre 3 h. 20 et 3 h. 1/2 de l'après-midi sur Saint-Etienne. Une véritable trombe de grêle s'est abattue sur nous et a causé des dégâts considérables.

Pendant dix longues minutes, le fléau a fait rage. Les grêlons étaient d'une extrême grosseur. Nos rues étaient transformées en torrents qui charriaient des boules blanches. De tous côtés, les vitres volaient en éclats. Les maisons exposées au nord et à l'ouest ont beaucoup souffert. On ne voit ce matin sur toutes les façades que fenêtres béantes, jalousies démontées, comme après un tremblement de terre.

Le palais de justice, les halles, la caserne ont été fortement endommagés, ainsi que bien d'autres établissements qu'il serait trop long de citer.

Dans beaucoup de maisons, les éclats de verre ont détérioré de la soie, notamment chez M. David, rue d'Annonay, 35, et chez MM. Burel et C^{ie}.

Les vitriers ont de l'ouvrage pour trois mois. Ce matin on se les arrachait.

Hier, à cinq heures, le préfet de la Loire a télégraphié aux verreries de Rive-de-Gier d'expédier à Saint-Etienne tout leur stock actuel.

Nous apprenons qu'à la même heure la grêle est tombée dans plusieurs localités de la Loire.

L'ORIGINE DU MARÉCHAL.

Où la politique ne pénètre-t-elle pas aujourd'hui? Nous avons sous les yeux un journal de médecine, une feuille spéciale consacrée, comme l'annonce son titre, à la vulgarisation des sciences médicales et naturelles. On devrait, raisonnablement, s'attendre à ne pas rencontrer la politique dans un journal de cette espèce. Eh bien! c'est une erreur; la politique a trouvé le moyen de s'y glisser, entre un article consacré aux vertus et aux propriétés de l'*acide salicylique*, et un article où l'on cherche le moyen de guérir aux *hémorragies consécutives à l'amygdalectomie*. N'est-ce pas le cas de répéter: « Politique, que me veux-tu? »

Le journal dont nous parlons est parvenu à découvrir, dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie*, une observation qui remonte à l'année 1768, et relative à une opération qu'un médecin du nom de Mac-Mahon aurait refusé de faire, ne la croyant pas utile, ce qui aurait entraîné la mort du sujet. Le radical qui dirige la feuille médicale dont nous parlons reproduit l'observation dont il s'agit, en l'entourant de commentaires malveillants et en la faisant précéder de ce titre imprimé en gros caractères: *Les ancêtres de M. le Président de la République.*

Eh bien, qu'est-ce que cela prouve? Quand il serait vrai que le médecin en question serait un des ancêtres du Maréchal, est-ce que cela prouverait que celui-ci n'a pas pris la tour de Malakoff ou qu'il n'a pas gagné la bataille de Magenta? En 1849 ou 1850, une dame avait imaginé d'ouvrir une table d'hôte dans un quartier très-fréquenté de Paris; et, sur la façade de la maison, elle avait fait peindre en grosses lettres cette enseigne: *Table d'hôte tenue par M^{me} X..., sœur de M. Thiers*. Est-ce que cela prouvait que M. Thiers n'était pas alors un des chefs les plus signalés et les plus ardents de ce même parti conservateur qu'il combat aujourd'hui?

L'auteur du trait d'érudition rapporté plus haut s'imagine peut-être que sa trouvaille lui ouvrira les portes du conseil municipal ou de la Chambre des députés. Le corps médical est, comme on sait, très-largement représenté dans la première de ces Assemblées; il ne l'était pas moins dans la seconde. On ne comptait pas moins de soixante à soixante-dix médecins dans la Chambre dissoute. Ils s'étaient organisés en réunion distincte, avec bureau, président, secrétaires, etc. Ils étaient tous radicaux, à de rares exceptions près. Il faut croire qu'il y a dans l'exercice de la profession médicale, dans les habitudes d'esprit qu'elle fait contracter, une sorte de préparation ou d'initiation aux doctrines radicales. Quand on a pratiqué l'absolu en médecine, on est tout disposé à l'appliquer en politique.

On comprend que la présence de quelques sommités scientifiques dans une Assemblée puisse être de quelque utilité pour l'étude et la discussion de certaines questions spéciales. Mais des sommités médicales, des médecins de premier ordre n'ont guère le loisir de s'occuper de politique: ils sont trop occupés, ils ont trop de clientèle. D'où cette conséquence rigoureuse que les médecins qui remplissaient l'ancienne Chambre ne pouvaient pas compter parmi les plus distingués, ils auraient eu beaucoup de clients et par conséquent n'auraient pas eu le loisir de s'occuper de politique, d'être députés.

Mais laissons cette digression pour en revenir à notre point de départ. La politique est partout aujourd'hui. Elle se glisse jusque dans les journaux de médecine, elle nous envahit, elle nous déborde, elle nous excède. Où la fuir? Au village? au bord de la mer? Vous partez: à peine êtes-vous arrivé, à peine vous flâtez-vous de jour d'un peu de tranquillité, que vous entendez pousser des cris: c'est une réunion électorale, ce sont des membres du centre gauche qui passent bras dessus bras dessous avec les radicaux, et qui font cortège à M. Thiers; ou bien c'est M. Thiers lui-même qui se rend au bord de la mer et qui y traîne la politique avec lui; ce sont quelques habitants de Dieppe qui présentent à l'ex-président leurs bruyants hommages. La politique est comme l'*air chinois*, impossible de la fuir ou de s'en débarrasser. (Moniteur.)

Etranger.

Suisse. — Le 16 août a commencé, devant le tribunal correctionnel de Berne, l'affaire du 18 mars dernier. On se souvient que la population de Berne ne voulut pas permettre aux internationalistes de parcourir les rues avec le drapeau rouge. Il fut enlevé par la police.

Cette affaire provoqua une bagarre, dans laquelle il y eut quelques blessés. La population, très-émue d'abord, s'est calmée, et les internationalistes ne furent pas inquiétés. L'autorité bernoise, par l'organe du préfet, dressa procès-verbal et fit citer, sous l'inculpation de désordre et rébellion à l'autorité, un certain nombre de manifestants.

Le procès a commencé jeudi matin; il y avait 30 accusés et 50 témoins; sur la table présidentielle était déposé le drapeau rouge déchiré. L'appel des accusés et des témoins n'a donné lieu à aucun fait marquant. Un des témoins de la partie accusée a annoncé que dans le cas où on demanderait le serment, tous devraient se refuser à le prêter.

Après la lecture de l'acte d'accusation, il a été procédé à l'interrogatoire et à l'audition des témoins.

Chronique militaire.

La pratique du tir étant une des parties essentielles de l'instruction militaire et que l'on ne saurait trop encourager, il serait à désirer que les réservistes qui auront pris part à des concours de tir en France ou à l'étranger, fussent invités à se présenter au corps, porteurs des diplômes de prix de tir qui auraient pu leur être délivrés.

A cet effet, messieurs les commandants de corps d'armée voudront bien s'entendre avec messieurs les préfets pour que les intéressés soient prévenus en temps utile qu'il est de leur intérêt de se présenter, lors de l'appel, munis de cette pièce.

Mention sera faite de la délivrance de ces diplômes sur les livrets individuels, à la page destinée à l'inscription des épingles des prix de tir distribués dans les corps.

(Extrait de la circulaire du ministre de la guerre du 7 août 1877.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'INCIDENT DE CHINON.

Nous avons raconté, il y a peu de jours, l'incident qui s'est produit au banquet du comice agricole de Chinon. Les lignes suivantes, donnant des détails sur cette affaire, ont été adressées de Tours à l'*Univers* :

Nos républicains savent vivre, en ce sens qu'ils savent ne pas se faire tuer, témoin les Rochefort, les Gambetta, les garibaldiens et nombre de communards. Ils ont ce savoir vivre en bonne compagnie.

En voici un nouvel exemple :

Le 12 août, il y avait comice agricole à Chinon, la contrée était dans la joie; sans les républicains huppés, la fête eût fini comme le soir d'un beau jour. Un incident détestable a troublé le banquet.

D'ailleurs, il s'était formé dans la journée une sorte de cabale, se trahissant par des cris incessants de: Vive la République! et qui faisait pressentir à plusieurs quelque manifestation triviale comme dévouement. Les radicaux semblaient protester ainsi contre l'absence au comité de MM. Belle, Guinot et Wilson, absence résultant de ce que ces messieurs ne sont ni du comice, ni de l'arrondissement; mais les trois ex-députés étaient présents dans la ville. Quant à M. Joubert, ancien député de Chinon, il était au nombre des invités.

Au dessert, M. Faucon, maire de Chinon, porte un toast au Maréchal. M. le préfet remercie par un discours d'où il écarte la politique. Applaudissements presque unanimes. Presque! car une sorte de claque radicale riposte par des « Vive la République! » et interrompt à plusieurs reprises les paroles de M. le préfet. L'orateur, calme et maître de lui-même, achève, malgré tout, son *speech*, plein de tact, en disant que la République est le gouvernement légal, mais qu'il ne doit s'agir dans cette fête que des questions industrielles et agricoles. Là-dessus, explosion de « Vive la République! » criés d'un ton sur l'hostilité duquel il n'y a pas à se méprendre.

L'assemblée est indignée; quelques-uns n'y tiennent plus. Un des assistants, M. Herpin, vétérinaire, aucune opinion caractérisée et simple observateur, outré d'un tel manque de savoir vivre et la voix à peu près en ces termes: « Et si je disais: Vive le roi! seraient-ils contents? Eh bien! disais: le roi! » Aussitôt le frère de M. Joubert, Vive dans sa direction et, l'avisant, lui demande si c'est lui qui a crié: Vive le roi! — Oui, c'est moi, répliqua-t-il pour sa franchise.

Le préfet se lève au milieu du trouble général, tandis que le robuste capitaine de gendarmerie cueillait délicatement le grand sieur Joubert et le déposait entre les mains de deux gendarmes.

Les radicaux effarés perdent contenance. L'émotion coupe bras et jambes au sensible M. Delavente, conseiller d'arrondissement. Le champagne toutefoits n'agissait pas de même sorte sur tous.

M. Jarry, autre conseiller, se sent au contraire emporté par une ardente inspiration: il monte sur la table, casse la vaisselle qu'il ne voit pas et se met à pérorer. Il exhorte ses amis sur un ton lamentable, il leur prêche le calme. « Une si belle fête, une pastorale dégénérer d'une façon si tragique! » Et, grâce à lui, d'une façon si comique! L'éloquence de M. Jarry produit des effets décisifs. Les prudents radicaux s'éloignent discrètement. M. Delavente, seul, n'en pourrait mais, pleurant à chaudes larmes dans le gilet d'un sien ami.

Cependant le grand sieur Joubert était relâché, à la toute petite condition d'avoir à répondre de sa conduite devant la police correctionnelle.

Le *Petit Journal* a reçu un communiqué relatif au banquet de Chinon. Ce communiqué dit que les réflexions du journal, attribuant cette action à un partisan de l'union conservatrice, portent absolument à faux. La personne dont il s'agit appartient évidemment au parti radical. C'est un républicain et non un conservateur qui a commis cet acte de violence.

On écrit des Hermites à l'*Union libérale* de Tours :

« M. le marquis d'Effiat a légué à la commune des Hermites une somme de vingt mille francs pour la création d'une école de filles, sous la condition expresse que cette école serait tenue par des congréganistes.

» Le conseil municipal, consulté conformément à la loi, refusa nettement le legs. M. le marquis de Nadaillac, voulant essayer de ses grâces et de son éloquence, se rend en personne aux Hermites et fait réunir de nouveau le conseil municipal.

» Hélas! ni grâces, ni sourires, ni éloquence n'ont servi de rien. Le conseil municipal a maintenu son refus. »

Ainsi, le conseil municipal des Hermites, qui jouit d'une majorité de républicains athéniens ou radicaux, tous grands philosophes.... en théorie, ont refusé le legs de M. d'Effiat. Périssent les écoles et l'instruction du peuple plutôt que d'avoir même pour rien une école dirigée par des sœurs!

Voilà un conseil municipal qui comprend bien les intérêts de ses administrés!

Marianne Chambres. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, on se le rappelle, que l'Académie française venait de décerner un prix de vertu à Marianne Chambres, de Poitiers. Cette brave femme, qui habite le faubourg de Moutonage, vient d'être prévenue officiellement de la récompense qui lui avait été accordée.

Marianne Chambres est née à Poitiers en 1814; sa vie offre l'exemple d'un de ces dévouements qui sont d'autant plus méritoires qu'ils s'exercent dans des circonstances plus pénibles et qu'ils durent plus longtemps. Pour exposer ce qu'elle a fait, il faut donner une idée de la position de toute sa famille.

Son père, simple journalier, ramasseur de cailloux pour l'empierrement des routes, est mort en 1834, laissant une veuve, Anne Pouet, et deux filles: Marianne et Françoise.

Avant la mort de son mari, Anne Pouet avait déjà eu un œil crevé par un épi au moissonnage. Peu après, elle perdit l'autre par suite d'une chute. Elle resta aveugle et, pendant neuf ans, elle est restée complètement à la charge de Marianne.

Françoise s'était mariée à un jeune homme pauvre qu'elle et dont le faible salaire comme employé du gaz ne suffisait pas pour faire subsister lui, sa femme et les huit enfants issus de leur mariage.

Restée célibataire, l'honnête et courageuse Marianne Chambres est devenue la consolation et le soutien de tant de malheureux.

Pendant neuf ans, comme nous l'avons dit, elle a fait vivre sa mère. Pendant trois ans, elle a soigné assidûment sa sœur Françoise constamment malade d'une affection chronique qui a fini par l'emporter.

Pendant tout ce temps et depuis, c'est Marianne Chambres qui a surveillé et dirigé la maison et les enfants de sa sœur; c'est elle qui a consolé et soutenu son beau-frère, qui est mort lui-même deux ans après du chagrin de la perte de sa femme et de cinq de ses enfants.

Les trois filles qui ont survécu furent longtemps à la charge de leur tante, mais sont à même maintenant de gagner honorablement leur vie, et de lui rendre les soins qu'elles reçurent d'elle dans leur enfance. Les deux plus jeunes, dont une est mariée, sont actuellement employées à l'imprimerie du *Journal de la Vienne*.

Ainsi, depuis plus de quarante ans, la mère, la sœur, le beau-frère de Marianne Chambres et leurs enfants ont été de sa part l'objet d'un dévouement qui ne s'est jamais démenti; et maintenant encore, après tant de malheurs et de misères, la pauvre ramasseuse de cailloux, la vie et le corps affaiblis par le travail et la souffrance, poursuit, à plus de soixante ans, sa laborieuse tâche, sans paraître même se douter du mérite de ce qu'elle a fait. (*Journal de la Vienne*.)

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

Un épouvantable cas d'empoisonnement par les champignons vient de se produire à Saint-Dié. Un cordonnier nommé Subil, sa femme et deux enfants de 8 à 9 ans, sont morts tous quatre à l'hôpital de Saint-Dié, malgré les soins les plus laborieux et les plus empressés pour les arracher à la mort.

Dimanche dernier, à leur repas du soir, ils avaient mangé en commun des champignons que le père avait cueillis à la forêt du bois Basselin. Dans le milieu de la nuit, ils éprouvèrent les premiers effets du toxique, reçurent presque aussitôt les premiers soins et entrèrent le lendemain à l'hôpital dans un état relativement rassurant.

Cet état dura 24 heures encore, pendant lesquelles on crut que la mort ne ferait pas de victimes; mais en quelques heures les troubles nerveux, le refroidissement et l'asphyxie reprirent le dessus et firent perdre tout espoir.

Les deux enfants succombèrent les premiers, 48 heures après le repas, le père douze heures plus tard et la mère dans le milieu du quatrième jour.

Les restes de ce fatal repas, recueillis par l'autorité et examinés par M. Bardy, fort compétent dans la question, firent reconnaître, parmi quelques chanterelles et quelques licoperdons, des fragments non équivoques d'amanite que l'on croit être l'amanite rougissante.

Cet exemple servira-t-il? Il est permis d'en douter, si l'on se reporte à l'empoisonnement du cordonnier Cholé, mort il y a quelques années dans les mêmes circonstances et chez lequel, dit-on, Subil travaillait alors.

Cholé succomba le troisième jour, empoisonné par le même champignon (*amanite rubescens*) au milieu de symptômes cholériques observés par le docteur Carrière qui lui donnait des soins, et absolument identiques à ceux observés chez les Subil.

Le genre Amanite contient des espèces toxiques au plus haut degré, et si tous les champignons toxiques n'empoisonnent pas de la même façon que les chanterelles et les russules qui agissent à la manière des amanites les plus violentes, les effets du poison des amanites sont beaucoup plus redoutables, en raison de ce que sa nature stupéfiante en favorise la digestion et l'absorption.

Un cinquième cas d'empoisonnement, datant du même jour et par les champignons encore, aineau hier à l'hôpital, dans la journée, la nommée Saint-Dizier, épouse Petit. Chez cette dernière, la dose du poison a été probablement moindre; et quoique son état soit assez grave, on espère pourtant la sauver.

CONSEILS ET RECETTES.

Destruction des cousins. — Voici une bonne manière de se débarrasser des cousins: Après avoir fermé les fenêtres, mettez dans votre chambre, une heure avant d'aller vous coucher, une lanterne de verre allumée que vous avez frottée au dehors avec du miel délayé dans du vin ou de l'eau de toilette; ce miel attire les cousins, et ils s'y attrappent de manière à ne pouvoir se débarrasser.

Piqûre des guêpes et des abeilles. — Le *Messenger du Midi* publie une lettre d'un médecin qui annonce que deux personnes de son voisinage ont été piquées dans la bouche par des guêpes, logées dans le fruit qu'elles mangeaient, et qu'il les a guéries immédiatement en frottant la blessure avec du persil.

Le médecin ajoute: « J'ai été piqué un soir à la base de la langue par une guêpe que j'avais avalée dans un verre d'eau rougie. Aussitôt j'ai cueilli dans mon jardin une poignée de persil; je l'ai maché, et avec le liquide âcre résultant de cette mastication, je me suis gargarisé la bouche; en quelques minutes, la vive douleur et l'enflure naissante ont disparu comme par enchantement. »

Tribunaux.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE RENNES.

Révision des chevaux. — Pierre Bazin, cultivateur à Vignoc, et René Lardoux, cultivateur à Betton, n'ont pas présenté leurs chevaux à la révision parce que, disent-ils, ces animaux avaient été jugés, l'année dernière, impropres au service.

Mainguéné, cultivateur à Saint-Grégoire, n'a pas non plus présenté son cheval, considéré l'an passé comme dangereux, à raison de sa méchancelé.

Le tribunal inflige à chacun de ces cultivateurs une amende de 50 fr., et les engage, d'ailleurs, à présenter une requête à l'administration, afin d'obtenir remise de ces amendes, si leurs excuses sont reconnues valables.

Cailloux introduits dans les mottes de beurre mises en vente. — Le sieur Minard, marchand de beurre à la Chapelle-Chaussée, ayant constaté à diverses reprises que ses vendeurs mêlaient des cailloux à leurs mottes de beurre, remarqua la façon dont étaient coiffées certaines mottes suspectes.

Le 29 juin dernier, il crut tenir son fraudeur, lui apportant une motte de 5 kilogrammes. Ayant ouvert cette motte, il y trouva trois petits cailloux, comme d'habitude, pesant un demi-kilogramme environ.

Le vendeur, nommé Besnard, cultivateur à la Mézière, affirme qu'il n'avait aucune connaissance de la fraude.

Anne Crespel, femme Besnard, avoue avoir introduit des cailloux dans six mottes de beurre au moins, à l'insu de son mari.

Le tribunal condamne cette femme à 1 mois de prison, à 50 fr. d'amende, à l'insertion du jugement, à ses frais, dans les journaux de Rennes, à son affiche, également à ses frais, au nombre de 25 exemplaires; plus au frais de la procédure.

Faits divers.

Les habitants du quartier du Temple, dit l'*Événement*, viennent de passer une nuit pleine d'émotions. Quelque passants attardés, vers deux heures du matin, virent tout à coup une porte cochère s'ouvrir pour donner passage à un... ours. L'animal bondit sur les quatre pattes, puis, se redressant dans la position habituelle à l'homme, il se mit à courir de toute la force de ses jambes. Aux cris de surprise et d'épouvante qu'on poussait, quelques personnes ouvrirent les croisées, et bientôt la rue fut pleine de gens armés de cannes à épée, de bâtons, de balais, etc., etc.

Alors commença une de ces chasses nocturnes comme en a décrites Paul de Kock. L'animal poursuivi se livra à mille gambades, tantôt tenant tête aux chasseurs qui fuyaient en se bousculant, puis reprenant sa course folle à travers le réseau des rues noires qui se trouvent entre la rue Turbigo et le Temple. Enfin, à bout de forces, l'animal s'arrêta sous une porte cochère, et s'assit dans l'angle, soufflant comme un simple bipède. C'est là que ses chasseurs le trouvèrent... tenant sa tête entre les pattes.

Dans un premier interrogatoire, l'animal a déclaré être un homme et se nommer Baptiste D..., domestique chez le baron de M..., habitant le département de Seine-et-Oise.

La veille, il avait été, en compagnie de deux garçons d'écurie, faire la fête à Suresnes, et, comme l'un de ces derniers était chargé de porter une lettre à M. C..., le costumier bien connu, les trois amis, fortement intoxiqués, s'y étaient rendus ensemble.

C'est là qu'en attendant le costumier absent, ces messieurs visitèrent les galeries de costumes. Il prit alors à deux des jeunes gens une idée folle.

Abusant de l'état d'ivresse de Baptiste D..., ils l'introduisirent de force dans une peau d'ours blanc, où le malheureux, dans l'impossibilité où il était de résister, se mit à dormir presque aussitôt. Il ne se réveilla que vers deux heures du matin; mais ses mains, passées dans les pattes, ne pouvaient déboucler le costume.

Que faire? Appeler! mais il passerait pour un voleur. Il résolut donc de descendre dans la rue, et... l'on sait le reste.

La chasse était terminée. On procéda immédiatement au dépouillement de l'ours, dont la peau fut restituée au propriétaire.

La lumière vient d'être employée en Angleterre, comme moyen de défense contre les torpilles, pendant la nuit. Le *Journal des Débats* donne à ce sujet les détails d'expériences faites à ce sujet en Angleterre:

« On sait que depuis plusieurs années les ingénieurs recherchent les moyens les plus efficaces pour prévenir les ravages de ces terribles engins. Les filets métalliques placés autour de la portion immergée de la coque ont l'inconvénient de gêner la marche du navire et de n'offrir qu'une protection partielle. C'est ainsi que pendant les expériences qui ont eu lieu récemment dans un des bassins de Portsmouth, un filet à torpilles en chêne, ayant des anneaux de 7^m5^m, a été traversé par la torpille Whitehead. »

« La plus grande objection à l'égard de ce mode de défense est son extrême rigidité, qui, en opposant une sorte de muraille solide au choc de la torpille, amène fréquemment la rupture des traverses. On a cependant obtenu des résultats satisfaisants avec une natte composée de torons en fils métalliques de 12^m5^m, tressés à mailles ouvertes. Cette natte a une grande flexibilité. Elle cède d'abord au moment où elle est frappée par la torpille, ce qui amortit la force du choc, puis elle repousse l'engin par suite de sa tendance à reprendre sa forme première. On a également proposé l'emploi d'une flottille de petits bâtiments, mais il est à craindre que ce mode de défense, au lieu d'être un auxiliaire utile, ne soit une cause de désordre et d'embarras, dont le principal effet serait d'ôter au cuirassé une partie de sa force au point de vue du combat. »

« Dans les conditions du matériel de guerre sous-marin tel qu'il existe aujourd'hui, le *Times* préconise comme le moyen le plus efficace celui qui permettrait d'obtenir une lumière d'une puissance assez grande pour faire découvrir tous objets se trouvant dans un certain rayon autour d'un navire, tandis que ce dernier resterait dans l'obscurité. Un grand pas vient d'être fait dans ce sens, au moyen d'une application du système de signaux de détresse connu sous le nom de Holme. Ce système consiste en un appareil ayant la forme d'un projectile qui est lancé par un mortier à des distances variant de 500 à 2,500 yards. »

« Ces projectiles possèdent la propriété d'émettre au contact de l'eau une lumière blanche d'une grande puissance qui, une fois allumée, brûle malgré le vent et l'eau avec une durée moyenne de trente à quarante minutes. Ils sont construits de façon à pouvoir flotter tout en ayant la consistance nécessaire pour supporter l'effort de la charge à poudre. Une demi-douzaine de ces projectiles lancés par un cuirassé ou par tout autre navire, lui crée une zone de lumière infranchissable à la distance convenable, et, tandis que ce navire lui-même est invisible, les mouvements de l'ennemi restent parfaitement perceptibles et sont aisément déjoués, quelle que soit l'obscurité de la nuit. »

Terrible naufrage. — Des avis de Panama du 2 août annoncent que le steamer *Dien*, de la *Pacific Steam Navigation*, s'est échoué le 15 juillet dernier à 70 milles au nord de Valparaiso.

On croit que sur les 160 personnes restées à bord, 43 ont pu atteindre la terre du 15 au 18 juillet.

40 autres se sont réfugiés sur un rocher. Le navire de guerre *Amethyst*, anglais, est allé au secours des naufragés, mais le mauvais temps l'a empêché d'approcher.

Les naufragés survivants qui s'étaient réfugiés sur le rocher, souffrant du manque de vivres, se sont jetés à la mer pour en finir, trois seulement ont pu être sauvés. On croit que plus de 100 personnes ont péri.

Les échos multiples. — M. Henri de Parville, dans son feuilleton scientifique du *Journal des Débats*, cite les exemples suivants d'échos où les sons, arrêtés successivement par plusieurs obstacles, reviennent l'un après l'autre à leur point de départ:

Les échos multiples se produisent quand il y a dans le voisinage plusieurs obstacles: des édifices, des rochers, des nuages, etc. Il existe des échos très-remarquables. Gassendi cite un écho situé près du tombeau de Métella, et qui répète huit fois un vers de l'*Enéide*. Kircher parle d'un écho qu'il a observé au château de la Simonetta, en Italie, entre deux ailes de bâtiments parallèles, et qui répète quarante à cinquante fois la détonation d'un pistolet. Robert Plot fait mention d'un écho situé à Woostock, dans la province d'Oxford, en Angleterre, qui reproduit dix-sept fois un son pendant le jour et vingt fois pendant la nuit.

A trois lieues de Verdun, il existe un écho qui répète douze ou treize fois le son réfléchi par deux tours entre lesquelles il faut se placer, et qui sont distantes d'environ cinquante mètres. On observe des échos multiples sous les arches des grands ponts, surtout des ponts suspendus, dont les piles sont très-éloignées les unes des autres. On entend souvent jusqu'à cinq ou six sons par la réflexion alternative sur les deux piles opposées.

Disparition de deux îles. — Il y a quelque temps, un capitaliste avait obtenu du gouvernement de l'Australie occidentale la concession des gisements importants de guano dans les îles Barker. C'était une excellente affaire, qui devait donner des résultats splendides. Le concessionnaire organise une expédition. Trois bateaux, emportant le matériel et le personnel, sont dirigés sur les points à exploiter. Après une navigation accidentée, l'un arrive. Mais quelle est la stupéfaction du capitaine! Il n'aperçoit point d'îles. Il étudie attentivement sa carte. Ses calculs lui démontrent qu'on est bien sur l'endroit relevé.

Adieu veau, vache, cochon, couvée. Les deux îles Barker avaient disparu complètement dans la mer avec tous leurs habitants, plus d'un millier de personnes.

Ce phénomène singulier est dû à une action volcanique qui bouleverse fréquemment ces parages, fait surgir inopinément des rochers et des îles.

La fin du monde. — On vient d'arrêter dans un village de l'Andalousie (Espagne) un individu qui courait les rues en annonçant la fin du monde. Cette arrestation nous remet en mémoire les dates des principales fins du monde annoncées depuis près de dix siècles.

Bernard de Thuringe l'annonça pour les premiers jours de l'an 1000.

Pierre-Jean, chef des Bégards, la fixa à l'an 1335.

L'Espagnol Arnol, à l'an 1345.

L'ermite Ferrier, à l'an 1403.

Maintfroy, à l'an 1418.

Bodin, à l'an 1524.

On l'a prédite encore pour 1562 (par le feu), 1700, 1734, 1789, 1800, 1840, 1866.

Enfin, les derniers calculs la prédisent pour l'an de grâce 1994.

Pour les articles non signés: P. GODET.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro: 2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement. PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS. Envoyer mandat ou timbres-poste.

Injection Brou et Capsules Ricord (Voir aux annonces).

Rob Boyveau-Laffeteur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

